



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture

# FISH4ACP

Valoriser le potentiel  
de la pêche et de l'aquaculture  
en Afrique, dans les Caraïbes et le Pacifique

## Enquête cadre sur la pêche artisanale maritime crevette à Cameroun



En partenariat avec



Cofinancé par  
l'Union européenne



Cofinancé par l'Union européenne et la coopération allemande

Citer comme suit:

Djienouassi, S., Mimbang, G-I., Meke Soung, P.N., Blanc, P-P. & Necdem, B. 2025. *Enquête cadre sur la pêche artisanale maritime crevettière au Cameroun*. FAO, Rome.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les points de vue ni les politiques de la FAO.

© FAO, 2025



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0: <https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/legalcode.fr>).

Selon les termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne une quelconque organisation, produit ou service. L'utilisation du logotype de la FAO n'est pas autorisée. Si l'œuvre est traduite ou adaptée, la traduction ou adaptation doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante: «La traduction [ou adaptation] n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction [ou de l'adaptation]. L'édition originale [en langue xxxx] est celle qui fait foi.»

Tout différend découlant de la présente licence qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera soumis à une procédure d'arbitrage conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI). Les parties acceptent d'être liées par la sentence arbitrale prononcée conformément au règlement susmentionné, qui réglera définitivement leur différend.

**Matériel attribué à des tiers.** La présente licence Creative Commons CC BY 4.0 ne s'applique pas aux éléments de la publication sur lesquels la FAO n'a pas de droit d'auteur. Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette œuvre qui sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant-droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'œuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

**Photographies attribuées à la FAO.** Les photographies présentées dans cette œuvre et attribuées à la FAO ne sont pas couvertes par la licence Creative Commons mentionnée ci-dessus. Toute demande relative à l'utilisation de photographies appartenant à la FAO doit être adressée par courriel à [photo-library@fao.org](mailto:photo-library@fao.org).

**Ventes, droits et licences.** Les produits d'information de la FAO sous forme électronique, ainsi que la liste des distributeurs auprès desquels peuvent être achetés des exemplaires imprimés de ces produits, sont disponibles sur le site web de la FAO ([www.fao.org/publications](http://www.fao.org/publications)). Pour toute question d'ordre général sur les publications de la FAO, prière d'écrire à [publications@fao.org](mailto:publications@fao.org). Les questions relatives aux droits et licences sur les publications doivent être adressées à [copyright@fao.org](mailto:copyright@fao.org).

Photo de couverture:

©Creative Cameroun

# Enquête cadre sur la pêche artisanale maritime crevettière au Cameroun

**Sébastien Djienouassi**

**Guy Iréné Mimbang**

**Boris Necdem**

Ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales (MINEPIA)

**Pierre Nolasque Meke Soung**

**Pierre-Philippe Blanc**

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture



## Résumé

Cette publication présente les résultats d'une enquête de caractérisation et de dénombrement menée sur la pêche artisanale maritime crevette à Cameroun. Elle fournit des données détaillées sur les acteurs, les engins de pêche, les captures ainsi que sur les aspects socio-économiques liés à cette activité. L'objectif est d'offrir une base d'information structurée pour appuyer les décisions stratégiques et les investissements dans la chaîne de valeur de la crevette, principal produit halieutique d'exportation du pays. Cette enquête a été réalisée dans le cadre de la mise en œuvre du projet FISH4ACP, une initiative de la FAO visant à renforcer la durabilité et la compétitivité du secteur crevettes. Conduite du 15 au 31 mai 2024 dans les trois régions côtières du Cameroun, elle a été menée en collaboration avec le Ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales, le Ministère de la Défense et le Bakassi Peninsula Development Program (BADEP). L'enquête a bénéficié du soutien financier de l'Union européenne et de la Coopération allemande, et faisait suite à une pré-enquête exploratoire réalisée du 23 au 25 novembre 2023 dans le département du Ndian.

L'unité statistique étant le campement de pêche, les chefs d'équipe se sont déplacés sur le plan d'eau à bord de pirogues motorisées pour conduire des entretiens auprès de chefs de campements, de chefs communautaires ou de leurs représentants et remplir des fiches manuelles de collecte de données. Ces données ont par la suite été analysées. Sur les 154 campements enquêtés, il a été établi que la pêche à la crevette est pratiquée dans 77 campements. On dénombre près de 4 085 pêcheurs de crevettes et la production annuelle de crevettes débarquée sur la côte camerounaise par la pêche artisanale a été estimée à 6 002 tonnes pour une valeur de près de 30 milliards de FCFA.



## Table des matières

Résumé .....	iii
Remerciements .....	viii
Abréviations.....	ix
1 Contexte et justification de l'activité.....	1
1.1 Objectifs.....	2
1.1.1 Objectif général .....	2
1.1.2.....Objectifs spécifiques .....	2
2 Démarche méthodologique .....	4
2.1 Champ de l'enquête et unité statistique .....	4
2.2 Démarche de mise en œuvre de l'enquête.....	5
2.2.1.....Conception des documents et outils de collecte .....	5
2.2.2.....Validation des documents et outils techniques .....	5
2.2.3.....Formation des agents de collecte.....	6
2.2.4.....Déroulement de l'enquête .....	6
2.2.5.....Compilation et analyse des données .....	7
3 Cadre institutionnel et réglementaire .....	9
3.1 Cadre institutionnel.....	9
3.1.1.....Ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales et établissements sous sa tutelle.....	9
3.1.2.....Ministères sectoriels .....	11
3.1.3.....Collectivités locales décentralisées (Communes) .....	11
3.2 Cadre réglementaire.....	12
4 Analyse des résultats .....	14
4.1 Caractéristiques de l'activité de pêche crevette.....	14
4.1.1.....Campements de pêche crevette .....	14
4.1.2.....Acteurs de la chaîne de valeur crevette .....	15
4.1.3.....Unités de pêche.....	21
4.2 Calendrier de pêche crevette.....	23
4.3 Estimation de la production de crevettes .....	26
4.4 Destination principale de la production de crevettes.....	27
4.5 Infrastructures sociales de base .....	28
4.6 Infrastructures de transformation/conservation des produits halieutiques .....	29
4.7 Étude socioéconomique .....	29
4.7.1.....Pêcheurs.....	29
4.7.2.....Mareyeurs .....	32
4.7.3.....Difficultés rencontrées par les deux groupes d'acteurs.....	33

5	Conclusion et recommandations.....	35
	Bibliographie .....	38

## Figures

1.	Façade maritime camerounaise .....	4
2.	Répartition proportionnelle par département de a nationalité des aides-pêcheurs crevetiers.....	16
3.	Répartition (proportionnelle) par département de la nationalité des mareyeurs .....	17
4.	Calendrier de la pêche crevette sur la côte maritime .....	23
5.	Calendrier de pêche pour la région du Littoral.....	24
6.	Calendrier de pêche pour la région du Sud .....	24
7.	Calendrier de pêche pour la région du Sud-Ouest.....	25
8.	Répartition annuelle de la pêche crevette en fonction des captures.....	25
9.	Difficultés rencontrées par les pêcheurs.....	34
10.	Difficultés rencontrées par les mareyeurs .....	34

## Tableaux

1.	Répartition des agents pour la collecte.....	7
2.	Nombre de questionnaires renseignés pendant l'enquête .....	7
3.	Répartition par département du nombre de campements pratiquant la pêche crevette.....	15
4.	Quelques caractéristiques des pêcheurs sur la façade maritime.....	15
5.	Quelques caractéristiques des mareyeurs par département .....	17
6.	Quelques caractéristiques des mécaniciens par département .....	18
7.	Quelques caractéristiques des fabricants de pirogue par département.....	19
8.	Quelques caractéristiques des fournisseurs d'intrants par département.....	20
9.	Répartition du nombre de fournisseurs d'intrants fonction de l'intrant .....	21
10.	Répartition par région du nombre d'embarcations .....	22
11.	Nombre par type d'engin de pêche de la crevette par département.....	23
12.	Tableau comparatif des engins de pêches de la crevette de 1995 à 2024.....	16
13.	Estimation de la production de la crevette de pêche artisanale maritime par engin de pêche .....	26
14.	Répartition par département des estimations des captures de crevette.....	27
15.	Répartition des campements en fonction de la principale destination de la production de crevette .....	27

16.	Répartition des campements de pêche disposant des infrastructures de conservation et de transformation des produits halieutiques .....	28
17.	Répartition des campements de pêche disposant des infrastructures sociales de base.....	29
18.	Quelques caractéristiques socio démographiques.....	30
19.	Prix unitaire d'achat des embarcations en FCFA .....	31
20.	Prix d'achat unitaire des engins de pêche en FCFA.....	31
21.	Quelques caractéristiques de vente des crevettes par département .....	32
22.	Prix moyen (FCFA) de vente du KG de crevette fonction de la saison.....	33

## Remerciements

La FAO, à travers son projet FISH4ACP, adresse ses sincères remerciements à l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique pour cette initiative, ainsi qu'à l'Union européenne et à la Coopération allemande pour leur appui financier qui a rendu ce projet possible. L'Organisation remercie également le Ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales pour sa franche collaboration et son implication, ainsi que le Ministère de la défense et le BADEP pour leur participation. Enfin, les acteurs de la pêche crevette artisanale sont à remercier pour leur patience et pour avoir accepté d'échanger avec les enquêteurs sur leur activité, ce qui a permis d'obtenir les résultats de cette enquête.

## Abréviations

<b>BADEP</b>	Bakassi Peninsula Development Program
<b>BIR</b>	Bataillon d'intervention rapide
<b>CDPM</b>	Caisse de développement de la pêche maritime
<b>CdV</b>	chaîne de valeur
<b>CECOPAK</b>	Centre communautaire de pêche artisanale de Kribi
<b>CERECOMA</b>	Centre de recherche pour les écosystèmes marins de Kribi
<b>CP</b>	centre de pêche
<b>DEPCS</b>	Division des études, de la planification, de la coopération et des statistiques
<b>DPAIE</b>	Direction des pâturages, de l'alimentation animale et des infrastructures d'élevage
<b>DPAIH</b>	Direction des pêches, de l'aquaculture et des industries halieutiques
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>LINAFI</b>	Institut des arts nautiques et de la pêche de Limbé
<b>MIDEPECAM</b>	Mission de développement de la pêche artisanale et maritime
<b>MINDEF</b>	Ministère de la défense
<b>MINEPIA</b>	Ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales
<b>MINRESI</b>	Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation
<b>MINT</b>	Ministère des transports
<b>PCP</b>	poste de contrôle de pêche
<b>SDSR</b>	stratégie de développement du secteur rural
<b>SOWEDA</b>	South West Development Authority
<b>SRHOL</b>	Station de recherches halieutiques et océanographiques de Limbé



# 1 Contexte et justification de l'activité

Le Cameroun possède une côte maritime de 402 km où se déroulent d'intenses activités de pêche industrielle et artisanale. La dernière enquête socio-économique et de cadrage datant de 2009, on ne disposait pas d'informations précises sur le nombre de pêcheurs artisanaux et les activités exercées. Les entretiens réalisés à Idenau dans le cadre de la collecte des données pour l'analyse de la chaîne de valeur ont révélé qu'il y aurait près d'un millier de pêcheurs, mais d'autres sources estiment ce nombre à 4 000. On estime par ailleurs que près de 70 pour cent des captures provenant de la péninsule de Bakassi, principale zone de pêche frontalière avec le Nigéria, sont commercialisées dans les pays voisins.

En outre, le diagnostic du système de production et de diffusion des statistiques sur les pêches de capture en général et sur la pêche crevettière en particulier révèle un déficit criant de données quantitatives d'ensemble, détaillées, actuelles et fiables sur les structures de la filière halieutique. Ce système se caractérise notamment par :

- l'obsolescence ou l'absence de données structurelles;
- la faible qualité ou l'absence de données conjoncturelles sur les productions halieutiques, les acteurs et leur environnement socioéconomique;
- l'insuffisance des capacités techniques et opérationnelles des personnels impliqués dans la chaîne de collecte et de traitement des données halieutiques;
- la lenteur dans la transmission des informations collectées depuis la base jusqu'aux services centraux en raison de l'utilisation d'outils papier pour la collecte des données;
- l'absence d'un dispositif adéquat de stockage et de diffusion des statistiques sur la pêche crevettière;
- l'absence de coordonnées géographiques des points de débarquement qui pourraient faciliter le suivi de l'activité et la collecte harmonieuse et cohérente des données sur le terrain.

Ce manque de données statistiques fiables et actualisées sur la pêche de capture et plus particulièrement sur la pêche crevettière constitue une contrainte majeure pour éclairer le gouvernement et les opérateurs du secteur sur les choix stratégiques et d'investissement, pour le pilotage de la mise en œuvre de la Stratégie de développement du secteur rural (SDSR) et pour l'évaluation de l'impact des projets et programmes qui en découlent.

Seule une enquête approfondie permettrait de mettre en place un dispositif de collecte d'informations stratégiques permettant de suivre les activités et les acteurs du secteur

de la pêche crevette et de disposer d'une base de données statistiques afin de mettre en place un dispositif de collecte de données de routine sur les captures et sur l'effort de pêche dans la filière ciblée.

Au vu de ces éléments, en 2024, la Direction des pêches, de l'aquaculture et des industries halieutiques (DPAIH) et la Division des études, de la planification, de la coopération et des statistiques (DEPCS) du MINEPIA ont lancé, sous la supervision du programme FISH4ACP et avec le soutien financier de l'Union européenne et de la Coopération allemande, une enquête cadre sur la façade maritime. Cette enquête visait à recueillir des données sur la distribution spatiale des campements ainsi que des informations structurelles sur l'activité de la pêche crevette. Une pré-enquête avait été conduite du 23 au 25 novembre 2023 dans les arrondissements de Bamusso, d'Idabato, d'Isanguele, de Kombo Itindi, de Kombo Abedimo et d'Idenau. Cette étape préalable visait à mettre à jour les informations structurelles et techniques sur les pêcheries crevettes de la côte Sud-Ouest du Cameroun, soit l'une des zones crevettes les plus productives du pays, et à préparer l'organisation de l'enquête de 2024 en termes de zones à considérer et de nombre d'enquêteurs nécessaires.

## 1.1 Objectifs

### 1.1.1 Objectif général

L'objectif général de cette enquête était de recueillir des informations structurelles et techniques actualisées sur les pêcheries crevettes de la façade maritime du Cameroun et d'effectuer une enquête socio-économique afin de concevoir et de mettre en place un système pérenne et opérationnel de production et de diffusion continue des statistiques de la pêche crevette dans le pays.

### 1.1.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de l'enquête étaient de:

- collecter des données sur la distribution spatiale des campements de pêcheurs crevettes;
- répertorier les infrastructures existantes (salles de ventes, chambres froides, unités de fabrication de glace, ateliers de fumage et de séchage, poissonneries, ateliers de fabrication d'engins);
- répertorier les équipements sociaux (accès à l'eau potable, centres de santé, écoles, marchés);

- identifier, dénombrer et caractériser les pêcheurs artisanaux, les embarcations et engins de pêche utilisés ainsi que toutes les autres catégories socioprofessionnelles par campement;
- collecter des données socioéconomiques relatives à l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur crevettière au Cameroun.



## 2 Démarche méthodologique

### 2.1 Champ de l'enquête et unité statistique

Le champ géographique de l'enquête concernait les principales régions de la façade maritime camerounaise, notamment les régions du Littoral, du Sud et du Sud-Ouest, et plus particulièrement les départements de la Sanaga Maritime, du Wouri, de l'Océan, du Ndian et du Fako (Figure 1). L'enquête a été menée dans les arrondissements de Mouanko, de Douala 2, de Douala 6, de Campo, de Kribi 1, de Kribi 2, de Bamusso, d'Isanguele, d'Idabato, d'Idenau, de Kombo Abedimo d'Ekondo Titi et de Kombo Itindi. Le Bakassi Development Peninsula Project (BADEP) a activement participé au processus, notamment sur le plan logistique, en mettant à disposition des enquêteurs deux pirogues motorisées avec leur équipage.

L'unité statistique utilisée dans le cadre de cette enquête était le campement de pêche. En ce qui concerne l'enquête cadre, les répondants au questionnaire étaient les chefs de campement, les chefs de communautés de pêcheurs ou leurs représentants, tandis qu'en ce qui concerne l'enquête socioéconomique, les questionnaires ont été remplis par les différents acteurs de la chaîne de valeur.

FIGURE 1. FAÇADE MARITIME CAMEROUNAISE



Source: fr.m.wikipedia.org, reprise dans ZANG NGBWA Ezekiel. Le personnel politique et diplomatique camerounais dans le fonctionnement et le processus de prise de décision à l'Assemblée générale des Nations Unies (1960-2017). Université de Yaoundé I, Master 2021.

Note: Veuillez-vous reporter à la clause de non-responsabilité à la page ii relative aux noms et aux frontières qui figurent sur cette carte.

## 2.2 Démarche de mise en œuvre de l'enquête

La pêche artisanale se structure autour de «campements» de pêche. Ces campements sont des villages saisonniers ou pérennes qui accueillent des populations de pêcheurs en fonction des espèces ciblées et des saisons. Étant donné que la dernière enquête remontait à 2009, il existait des lacunes substantielles dans les données sur les campements de pêche où se pratique la pêche à la crevette. Compte tenu de ces lacunes, ainsi que du manque d'informations sur la dotation du MINEPIA en équipements de navigation (pirogues motorisées), leur état, ainsi que sur le personnel nécessaire pour réaliser l'enquête au niveau des délégations d'arrondissement voire au niveau régional, une première mission de terrain a été conduite afin de dresser un état des lieux et de réduire les contraintes administratives en amont de l'enquête. Pour poursuivre cet état des lieux et affiner les méthodes de collecte, une pré-enquête a été menée du 23 au 25 novembre 2023. La section ci-dessous présente les étapes qui ont suivi.

### 2.2.1 Conception des documents et outils de collecte

Un groupe de travail technique, constitué et coordonné par le responsable de la Cellule des enquêtes et des statistiques du MINEPIA, a préparé les documents et outils techniques nécessaires à la mise en œuvre de l'activité. Il s'agit notamment des éléments suivants:

- document de méthodologie générale;
- liste des indicateurs prioritaires et de leurs caractéristiques;
- plan d'analyse et de tabulation;
- questionnaire des campements;
- questionnaires pour l'identification des acteurs de la chaîne de valeur de la crevette;
- questionnaires socioéconomiques à l'intention des différents acteurs;
- guide de saisie des données;
- masques de saisie.

### 2.2.2 Validation des documents et outils techniques

Les documents et outils techniques élaborés par le groupe de travail ont été finalisés et validés lors de réunions en ligne auxquelles ont participé différentes parties prenantes: les membres du groupe de travail, des représentants de la Direction des pêches, de l'aquaculture et des industries halieutiques, le coordonnateur du projet FISH4ACP et un représentant de la FAO. Au cours de ces réunions, les participants ont notamment contribué à l'amélioration des formulaires de l'enquête et du guide de saisie des données.

### 2.2.3 Formation des agents de collecte

Des formations ont été organisées pour renforcer les capacités des agents enquêteurs à utiliser les outils de collecte de données (questionnaires de collecte pour la pré-enquête, l'enquête cadre et l'enquête socioéconomique, ainsi que le guide de saisie des données). En ce qui concerne la pré-enquête, une première formation s'est déroulée à Idenau du 21 au 22 novembre 2023 pour huit participants. Pour des raisons liées à la disponibilité de l'infrastructure d'accueil et au nombre élevé de participants (36 personnes) pour les équipes du Ndian, du Fako et de l'Océan, une deuxième formation sur l'enquête a été organisée dans la ville de Limbé dans la région du Sud-ouest du 13 au 14 mai 2024. Six personnes n'ayant pas pu se déplacer à Limbé, elles ont été formées à Douala le 15 mai 2024.

### 2.2.4 Déroulement de l'enquête

L'enquête cadre a consisté en déplacements systématiques des équipes de collecte au niveau des campements identifiés le long de la façade maritime. Les données ont été collectées au moyen d'entretiens avec des chefs de campements, des chefs communautaires ou leurs représentants. À l'issue des entretiens dans les campements, si des acteurs de la chaîne de valeur crevettière étaient présents, les équipes remplissaient une fiche d'identification de ces acteurs. Pour l'enquête socioéconomique, un tirage aléatoire simple a été effectué pour répartir les questionnaires dans l'ensemble des campements (pêcheur, mareyeur, transformateur, vendeur d'intrants, fabricant de pirogues, mécanicien). L'enquête s'est déroulée en plusieurs phases dans les trois régions.

Dans le département du Fako, les équipes de West Coast (Debunscha et Enyengué) et de Limbé 3 (Mabeta à Kange) ont collecté les données du 15 au 17 mai 2024.

Dans la région du Littoral, les équipes ont réalisé l'enquête du 21 au 26 mai 2024 (équipes de la Sanaga maritime [Yoyo, Yuroba, Mbiako] et du Wouri [Douala 2 et Douala 6]).

Dans le département de l'Océan, les équipes ont été mobilisées du 21 au 31 mai 2024 pour la collecte des données (équipe de Campo, équipe de Kribi 1 et équipe Kribi 2).

Dans le Ndian, l'enquête a eu lieu du 25 au 31 mai 2024. Les équipes étaient celles d'Isanguéle, Kombo Abedimo, Kombo Itindi, Idabato, Bamusso et Ekondo Titi (Tableau 1).

TABLEAU 1. RÉPARTITION DES AGENTS POUR LA COLLECTE

Région	Localité	Effectifs				
		Effectif agents	Effectif Chefs d'équipe	Effectif pilotes	Effectif agents de sécurité	Effectif campement
Littoral	Youpwé	2	1	0	0	8
	Yoyo	2	1	0	0	7
Sud	Londji-Lokoundjié	2	1	2	0	3
	Mboamanga	2	1	0	0	3
	Ebojie-Mbaoanjo	2	1	0	0	3
	Campo	2	1	0	0	3
Sud-Ouest	Kombo Abedimo	2	1	2	3	11
	Isanguele	2	1	2	3	15
	Kombo-Itindi	2	1	2	3	34
	Idabato	2	1	2	3	19
	Ekondo titi	2	1	2	3	21
	Bamusso	2	1	2	3	15
	West coast	2	1	2	0	6
	Limbé 3	2	1	0	0	6
<b>Total</b>		<b>28</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>18</b>	<b>154</b>

Source: Élaboré par les auteurs à partir des données collectées.

## 2.2.5 Compilation et analyse des données

Les fiches de l'enquête ont été centralisées par la Cellule des enquêtes et des statistiques du MINEPIA où une équipe a été constituée pour le dépouillement et la saisie des données (Tableau 2). Au total, 654 fiches ont été renseignées pour l'enquête cadre et l'enquête socioéconomique, réparties comme suit:

TABLEAU 2. NOMBRE DE QUESTIONNAIRES RENSEIGNÉS PENDANT L'ENQUÊTE

	Enquête cadre	Enquête socioéconomique
Campement de pêche	154	0
Pêcheur	66	177
Mareyeur	24	60
Transformateur	8	12
Fabricant de pirogues	49	29
Mécanicien	29	24
Fournisseur d'intrants	13	09
<b>Total</b>	<b>343</b>	<b>311</b>

Source: Élaboré par les auteurs à partir des données collectées.

Des masques de saisie ont été développés dans le logiciel Census and Survey Processing System (CSPro 8.0). Après apurement des données saisies, l'analyse a été faite à l'aide du logiciel SPSS 23.



## 3 Cadre institutionnel et réglementaire

Les grandes orientations politiques dans le domaine de la pêche artisanale visent notamment à désenclaver certains campements de pêche, à renforcer l'encadrement des pêcheurs, à améliorer la sécurité alimentaire, à accroître les revenus des acteurs de la filière et à assurer le bien-être des communautés. Pour atteindre ces objectifs, le MINEPIA a mis en place un cadre politique et réglementaire visant à pérenniser les moyens d'existence des communautés vivant de la pêche.

### 3.1 Cadre institutionnel

#### 3.1.1 Ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales et établissements sous sa tutelle

D'après le décret N° 2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales (MINEPIA), le ministère est chargé, à travers sa Direction des pêches, de l'aquaculture et des industries halieutiques, d'élaborer, de suivre et d'évaluer la politique gouvernementale en matière de pêche, d'aquaculture et d'industries halieutiques. Il est également chargé, entre autres, de la gestion et du développement durable des ressources halieutiques, de l'amélioration quantitative et qualitative de la production et des rendements dans le secteur de la pêche, de l'élaboration, du suivi et de la mise en œuvre des projets en matière de pêche, d'aquaculture et d'industries halieutiques ainsi que de la protection des ressources halieutiques maritimes, fluviales et lacustres. Sur le terrain, les activités sont menées par des structures décentralisées, à savoir les délégations régionales, départementales et d'arrondissement, les Centres de pêche (CP) et les postes de contrôle de pêche (PCP).

Des organismes d'appui ont été créés pour renforcer le rôle du MINEPIA dans l'encadrement des acteurs de la pêche. Il s'agit de la Caisse de développement de la pêche maritime (CDPM), du Centre Communautaire de pêche Artisanale de Kribi (CECOPAK), de l'Institut des arts nautiques et de la pêche de Limbé (LINAFI) et de la Mission de développement de la pêche artisanale et maritime (MIDEPECAM).

- **Caisse de développement de la pêche maritime (CDPM)**

Créée par décret le 16 décembre 1974, la CDPM a pour mission principale de contribuer à l'exécution des programmes d'action en matière de formation et d'encadrement des pêcheurs, de promouvoir la recherche halieutique en collaboration avec les organismes compétents et subsidiairement, d'améliorer les circuits de distribution du poisson issu de la pêche et des produits de l'aquaculture. L'objectif de la CDPM est d'accroître la production halieutique par une gestion durable des ressources et le développement de l'aquaculture.

- **Centre communautaire de pêche artisanale de Kribi (CECOPAK)**  
 Le CECOPAK a été créé en juin 2006 dans un contexte où le Cameroun cherchait à développer des stratégies pour inverser la tendance du déséquilibre de la balance commerciale dû aux importations de poisson. En ce sens, le CECOPAK vise à accroître la production et les revenus des acteurs du secteur de la pêche. Plus précisément, il s'agit d'améliorer les conditions de travail des acteurs de la pêche artisanale maritime à travers différents moyens, notamment la mise à disposition d'infrastructures et d'équipements de pêche, la formation et l'information des pêcheurs sur la mer, l'accroissement de la production halieutique, le soutien à la commercialisation du poisson, la création d'emplois connexes et l'entretien des outils de production.
- **Mission de développement de la pêche artisanale maritime (MIDEPECAM)**  
 Structure spécialisée dans l'encadrement des artisans pêcheurs, la MIDEPECAM a pour mission la construction et l'équipement des infrastructures de pêche, la fourniture et l'entretien de matériel de pêche, le conditionnement et la distribution des captures ainsi que le ravitaillement et la formation des pêcheurs. Ses objectifs sont d'accroître la part de protéines provenant du poisson dans l'alimentation des populations, d'améliorer les conditions de travail et le niveau technique des artisans pêcheurs, d'augmenter le rendement de la pêche et la qualité des prises en modernisant les moyens et les méthodes de capture, de conditionnement, de conservation et de distribution des prises.
- **Institut des arts nautiques et de la pêche de Limbé (LINAFI)**  
 Créé en août 2015, cet institut a pour objectif de dispenser une formation technique et professionnelle dans le domaine de la recherche appliquée et d'apporter un soutien au développement du secteur de la pêche. Il dispense notamment des formations initiales et continues dans ce domaine, fournit des prestations de recherche appliquée, des services ou des formations professionnelles et contribue au développement des industries et autres opérateurs du secteur de la pêche.

### 3.1.2 Ministères sectoriels

- **Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation (MINRESI)**  
Le Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation (MINRESI) est chargé de contribuer à la réduction de la pauvreté par l'accroissement de la production nationale halieutique et aquacole, et à la protection de l'environnement côtier. Le dispositif comprend deux structures, toutes deux placées sous l'égide de l'Institut de recherche agricole pour le développement (IRAD). Il s'agit de la Station de recherche halieutique et océanographique de Limbé (SRHOL), et du Centre de recherche sur les écosystèmes marins de Kribi (CERECOMA).
- **Ministère de la défense (MINDEF)**  
Avec le Bataillon d'intervention rapide (BIR) et la Brigade maritime, le Ministère de la défense (MINDEF) est chargé de la protection des biens et des personnes dans les plans d'eau sous juridiction camerounaise. Ces deux unités sont également chargées de faire respecter la réglementation en matière d'immigration et de contrôler la zone économique exclusive du Cameroun.
- **Ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER)**  
Ce département ministériel intervient dans le développement socioéconomique des populations de la région du Sud-Ouest à travers la South West Development Authority (SOWEDA), qui soutient les communautés de pêche dans le cadre du Projet de développement de l'élevage et de la pêche (PDEP) et du Projet Rumpi.
- **Ministère des transports (MINT)**  
À travers la Direction de la marine et des voies navigables, le Ministère des transports assure l'immatriculation des bateaux de pêche ainsi que le contrôle de la navigation et de la circulation des produits transitant par mer.

### 3.1.3 Collectivités locales décentralisées (Communes)

Les communes d'arrondissement ont pour prérogative l'aménagement des marchés et des débarcadères. Elles perçoivent la taxe communale et d'autres droits de marché dans leurs circonscriptions respectives. Dans le cadre de la décentralisation, des ressources sont transférées chaque année aux communes pour la construction d'infrastructures de promotion des activités agropastorales et halieutiques.

## 3.2 Cadre réglementaire

Sur le plan législatif et réglementaire, la pêche au Cameroun est régie par un ensemble de lois. L'essentiel de la réglementation relevait de la loi no 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche ainsi que de son décret d'application n° 95/413/PM du 20 juin 1995 fixant certaines modalités d'application du régime de la pêche. Cependant, une nouvelle loi spécifique aux pêches et à l'aquaculture, pour laquelle le projet FISH4ACP a apporté des contributions techniques, a été promulguée fin 2024 (Loi n° 2024/019 du 23 décembre 2024), en attendant la promulgation des textes d'application. Cette loi recouvre l'ensemble des règles relatives à l'exploitation, à la conservation, à la protection et à la mise en valeur des ressources halieutiques dans l'ensemble des eaux maritimes et continentales sous juridiction camerounaise (article 1, alinéa 2).

Par ailleurs, le Gouvernement camerounais a mis en place le BAKASSI Peninsula Development Program (BADEP) à travers le décret n° 2017/8819 du 21 Aout 2017. Placé sous la supervision du Premier Ministre, Chef du gouvernement, ce programme est exécuté dans la péninsule de Bakassi, située dans la Région du Sud-Ouest. Cette péninsule regroupe les arrondissements d'Isanguele, d'Idabato, de Kombo Abedimo, de Kombo Itindi et de Bamusso. Le BADEP, dont le siège est situé à Isangele, a pour mission de mettre en œuvre la stratégie de repeuplement de la péninsule de Bakassi. À ce titre, le programme est chargé de contribuer, de concert avec les départements ministériels et organismes concernés, à l'exécution des projets contenus dans le document de stratégie de repeuplement de Bakassi, concernant notamment:

- la facilitation de l'accès dans la zone par voie terrestre et maritime;
- la mise en place d'un système permanent de sécurité, en liaison avec les autorités administratives et les forces de sécurité territorialement compétentes;
- l'encadrement administratif des populations, en liaison avec les autorités administratives territorialement compétentes;
- l'organisation des producteurs en coopératives et comités de développement;
- l'identification et la création des pêcheries;
- la construction des campements pour pêcheurs et agriculteurs nationaux à installer dans la péninsule;
- le développement des infrastructures de production et de transformation des produits de la pêche;
- la mise en place d'un dispositif de suivi, de contrôle et de surveillance des activités de pêche;
- la mise en place d'un dispositif de collecte et de commercialisation des produits de la pêche (MIDEPECAM);

- la sélection et l'installation des pêcheurs et agriculteurs nationaux;
- l'attribution de lots de terrains à usage d'habitation et autres compensations aux populations déplacées; et
- le développement de l'élevage.



## 4 Analyse des résultats

### 4.1 Caractéristiques de l'activité de pêche crevette

#### 4.1.1 Campements de pêche crevette

Cette enquête a porté sur les campements de pêche susceptibles de pratiquer la pêche à la crevette. Au total, 154 campements de pêche ont été dénombrés parmi les 243 campements identifiés lors de l'enquête cadre de 2009. Toutefois, seuls 76 de ces campements de pêche pratiquent effectivement la pêche crevette (Tableau 3).

La région du Sud-Ouest, et plus précisément le département du Ndian (49 campements) représente près de 65 pour cent de ces campements. Les enquêtes cadres précédentes ne présentent pas de statistiques sur le nombre de campements de pêche crevette, mais révèlent néanmoins que les écrevisses et les gambas sont les principales espèces capturées (pêche artisanale maritime) le long de la façade maritime du Cameroun. Jusqu'en 2006, les crevettes ne figuraient pas parmi les captures artisanales. Cette situation a évolué avec l'arrivée de pêcheurs mousgoums qui se sont installés à Essengue, dans la commune de Douala (400 filets mousgoums). Leur présence s'est progressivement étendue au long de la façade maritime, notamment dans les départements du Fako et du Ndian, grâce à la politique d'installation de pêcheurs dans la péninsule à la suite des accords de Greentree<sup>1</sup> et de la mise en œuvre du projet Bakassi Development Program (BADEP). Ces résultats confortent ceux de la pré-enquête, qui indiquait que l'arrondissement d'Idabato, dans le Ndian, était celui qui comptait le plus grand nombre de campements de pêche (26 campements) pratiquant la pêche aux gambas, suivi de l'arrondissement d'Isanguele (22 campements). L'arrondissement d'Idenau est celui qui présente le moins de campements de pêche (2 campements).

Soixante-et-un pour cent des campements de pêche de cette région, soit 63 campements, capturent des crevettes. Dans l'arrondissement d'Idabato, près de 85 pour cent des campements de pêche pratiquent la pêche crevette, tandis que ce pourcentage est inférieur à 50 pour cent dans les arrondissements de Kombo Abedimo et de Kombo Itindi.

---

<sup>1</sup> L'Accord de Greentree est un traité officiel qui a permis de résoudre le différend frontalier qui opposait le Cameroun et le Nigéria concernant la péninsule de Bakassi. Cet accord prévoyait le retrait des troupes nigérianes et le transfert d'autorité de la péninsule au Cameroun. Il a été signé le 12 juin 2006 par le président nigérian Olusegun Obasanjo et le président camerounais Paul Biya.

Pour ce qui est de la capture de gambas, elle est pratiquée sur toute la façade maritime du Cameroun. On observe cette pratique dans 61,8 pour cent des campements de pêche crevette, soit 47 campements. Dans le département de l'Océan, dans la région du Sud, la totalité des campements pratiquant la pêche crevette capturent des gambas.

Bien que faiblement représentée, la capture de crevettes d'autres genres est observée dans le département du Wouri, dans la région du Littoral, où 40 pour cent des campements déclarent cette activité, soit deux campements.

TABLEAU 3. RÉPARTITION DU NOMBRE DE CAMPEMENTS PRATIQUANT LA PÊCHE CREVETTIÈRE PAR DÉPARTEMENT

Département	Nombre total de campements	Nombre de campements pratiquant la pêche à la crevette		Nombre de campements capturant des écrevisses		Nombre de campements capturant des gambas		Nombre de campements capturant d'autres types de crevettes	
	Effectif	Effectif	Proportion*	Effectif	Proportion**	Effectif	Proportion**	Effectif	Proportion**
Sanaga Maritime	8	7	88 %	4	57 %	5	71 %	2	29 %
Wouri	7	6	86 %	3	60 %	5	83 %	2	40 %
Océan	10	8	80 %	0	0 %	8	100 %	1	13 %
Fako	12	7	58 %	7	100 %	2	29 %	1	14 %
Ndian	117	49	42 %	37	71 %	28	57 %	5	10 %
<b>Ensemble</b>	<b>154</b>	<b>77</b>	<b>50 %</b>	<b>49</b>	<b>64 %</b>	<b>48</b>	<b>62 %</b>	<b>11</b>	<b>14 %</b>

Source: Auteurs, données collectées lors de l'enquête.

\*: cette proportion est donnée par rapport au nombre total de campements de pêche dénombrés.

\*\* : cette proportion est donnée par rapport au nombre total de campements pratiquant la pêche crevette. La catégorie «autres types de crevettes» inclut la crevette rose et la crevette grise. Source: Élaboré par les auteurs à partir des données collectées.

#### 4.1.2 Acteurs de la chaîne de valeur crevette

L'enquête a dénombré 11 107 acteurs engagés dans des activités liées à la pêche crevette le long de la façade maritime, dont 4 085 pêcheurs et 5 854 aides-pêcheurs.

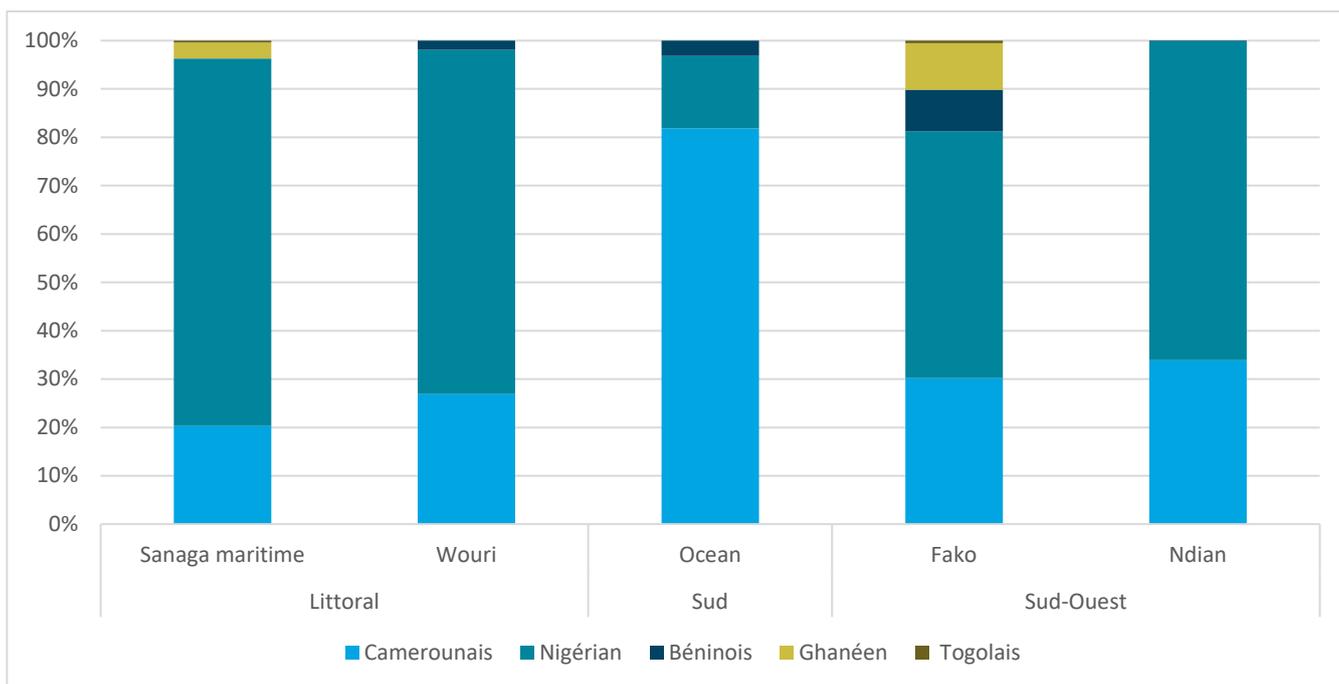
TABLEAU 4. QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DES PÊCHEURS PRÉSENTS LE LONG DE LA FAÇADE MARITIME

	Sexe		Âge	Ancienneté	Nationalité				
	Homme	Femme	Moins de 35 ans	Moyenne	Camerounais	Nigérian	Bénois	Ghanéen	Togolais
Sanaga maritime	100,0 %	0 %	34,0 %	16	23,3 %	71,4 %	0,0 %	5,0 %	0,4 %
Wouri	98,1 %	1,9 %	25,0 %	14	50,0 %	50,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Océan	95,1 %	4,9 %	42,3 %	17	80,5 %	17,1 %	2,4 %	0,0 %	0,0 %
Fako	94,2 %	5,8 %	23,6 %	25	31,1 %	64,0 %	0,4 %	3,6 %	0,9 %
Ndian	98,5 %	1,5 %	39,7 %	13	34,7 %	65,2 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %
<b>Ensemble</b>	<b>97,8 %</b>	<b>2,2 %</b>	<b>35,8 %</b>	<b>17</b>	<b>36,5 %</b>	<b>61,5 %</b>	<b>0,3 %</b>	<b>1,5 %</b>	<b>0,2 %</b>

Source: Auteurs, données collectées lors de l'enquête.

On relève que dans les régions du Littoral et du Sud-Ouest, les aides-pêcheurs sont majoritairement d'origine nigériane (Figure 2), ce qui traduit une relève insuffisante du secteur de la pêche par les Camerounais. En effet, ces aides-pêcheurs deviendront à terme des maîtres pêcheurs, perpétuant ainsi la domination des Nigériens dans ce secteur d'activité.

FIGURE 2. RÉPARTITION PROPORTIONNELLE PAR DÉPARTEMENT DE LA NATIONALITÉ DES AIDES-PÊCHEURS CREVETTIERS

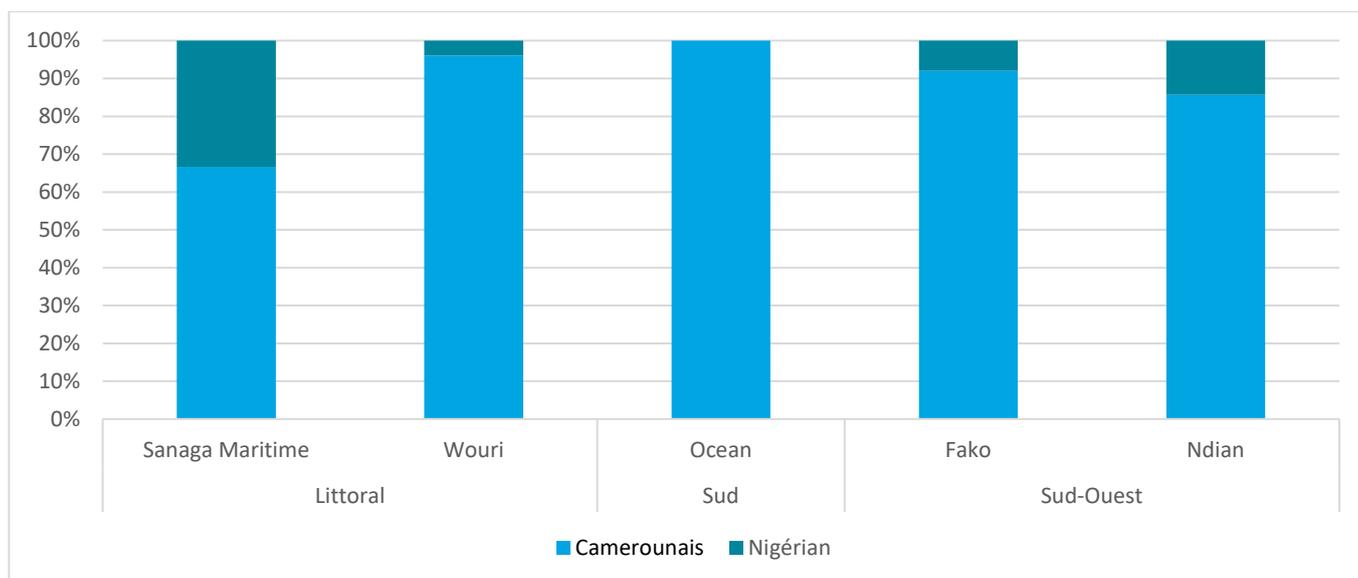


Source: Élaboré par les auteurs à partir des données collectées.

- **Mareyeurs et mareyeuses**

La population des mareyeurs de crevettes est constituée majoritairement de Camerounais (88 pour cent), comme l'indique la Figure 3. La prévalence de mareyeurs camerounais dans ce secteur les prédispose à subir le dictat de pêcheurs essentiellement étrangers pour l'approvisionnement en produits de la pêche. Par conséquent, les mareyeurs camerounais ne profitent que faiblement des marges bénéficiaires générées dans la chaîne de valeur de la crevette.

FIGURE 3. RÉPARTITION (PROPORTIONNELLE) PAR DÉPARTEMENT DE LA NATIONALITÉ DES MAREYEURS



Source: Élaboré par les auteurs à partir des données collectées.

Contrairement au maillon des pêcheurs, la présence féminine (31 pour cent) est plus élevée dans le maillon mareyage. Toutefois, il convient de relever qu'en ce qui concerne le mareyage de crevettes, les hommes sont plus nombreux (69 pour cent).

Les départements de l'Océan (72 pour cent) et de la Sanaga Maritime (71 pour cent) présentent les proportions les plus élevées de mareyeuses. Le Wouri est le département où cette proportion est la plus faible (6 pour cent).

À l'exception de la Sanaga Maritime où l'ensemble de la production est vendu hors des campements de pêche, les mareyeurs de crevette déclarent vendre l'essentiel de leur produit au sein des campements.

TABLEAU 5. QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DES MAREYEURS PAR DÉPARTEMENT

		Sexe		Âge	Principal lieu de vente
		Homme	Femme	Moins de 35 ans	hors du Campement
Littoral	Sanaga Maritime	29%	71%	21%	100%
	Wouri	94%	6%	53%	51%
Sud	Océan	28%	72%	44%	0%
Sud-Ouest	Fako	52%	48%	48%	40%
	Ndian	80%	20%	51%	31%
<b>Ensemble</b>		<b>69%</b>	<b>31%</b>	<b>47%</b>	<b>43%</b>

Source: Élaboré par les auteurs à partir des données collectées.

- **Mécaniciens de moteur hors-bord**

Majoritairement originaires du Nigéria (64 pour cent), les mécaniciens sont présents dans tous les départements. Cette tendance est identique à celle observée en 2009, où les Nigériens représentaient 88 pour cent de l'ensemble des mécaniciens de la façade maritime.

Les Camerounais sont fortement regroupés dans les départements du Wouri (75 pour cent de camerounais parmi les mécaniciens) et de l'Océan (67 pour cent). Les Ghanéens sont présents dans la Sanaga Maritime (17 pour cent) et dans le Fako (22 pour cent). L'activité est essentiellement exercée par des hommes avec une moyenne d'âge relative supérieure à 35 ans.

TABLEAU 6. QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DES MÉCANICIENS PAR DÉPARTEMENT

		Sexe	Âge	Nationalité		
		Homme	Moins de 35 ans	Camerounais	Nigérian	Ghanéen
Littoral	Sanaga maritime	100 %	0 %	0 %	83 %	17 %
	Wouri	100 %	0 %	75 %	25 %	0 %
Sud	Océan	100 %	44 %	67 %	33 %	0 %
Sud-Ouest	Fako	100 %	33 %	22 %	56 %	22 %
	Ndian	100 %	38 %	10 %	90 %	0 %
<b>Ensemble</b>		<b>100 %</b>	<b>28 %</b>	<b>30 %</b>	<b>64 %</b>	<b>6 %</b>

Source: Élaboré par les auteurs à partir des données collectées.

- **Fabricants de pirogues**

Les constructeurs de pirogues sont majoritairement nigériens (73 pour cent) et sont présents dans tous les départements. Cette tendance est similaire à celle de 2009 où les Nigériens représentaient 69 pour cent de l'ensemble des fabricants de pirogues. Les Camerounais sont essentiellement regroupés dans le département du Wouri (82,6 pour cent). L'activité est exclusivement (100 pour cent) exercée par des hommes avec une moyenne d'âge relative supérieure à 35 ans.

TABLEAU 7. QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DES FABRICANTS DE PIROGUES PAR DÉPARTEMENT

		Sexe		Age		Nationalité	
		Homme		Moins de 35 ans		Camerounais	Nigérian
Littoral	Sanaga Maritime	100,0 %		33,3 %		0,0 %	100,0 %
	Wouri	100,0 %		43,5 %		82,6 %	17,4 %
Sud	Océan	100,0 %		33,3 %		33,3 %	66,7 %
Sud-Ouest	Fako	100,0 %		28,6 %		28,6 %	71,4 %
	Ndian	100,0 %		47,3 %		5,5 %	94,5 %
<b>Ensemble</b>		<b>100,0 %</b>		<b>42,6 %</b>		<b>26,7 %</b>	<b>73,3 %</b>

Source: Élaboré par les auteurs à partir des données collectées.

- **Fournisseurs d'intrants**

Cette catégorie d'acteurs regroupe les fournisseurs des intrants suivants: carburant, torches, lubrifiants, gilets de sauvetage, nappes de filet, ficelles, plombs, flotteurs, glace et pièces détachées.

Les fournisseurs d'intrants sont pour la plupart camerounais (65 pour cent). Ils sont présents dans tous les départements à l'exception de la Sanaga Maritime. Les Nigériens sont plus nombreux dans le Fako (55 pour cent), le Ndian (50 pour cent) et la Sanaga Maritime (100 pour cent).

Les jeunes (moins de 35 ans) représentent 41 pour cent des fournisseurs d'intrants. Cette activité est essentiellement exercée par des hommes (92 pour cent).

TABLEAU 8. QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DES FOURNISSEURS D'INTRANTS PAR DÉPARTEMENT

	Sexe				Age		Nationalité			
	Homme		Femme		Moins de 35 ans		Camerounais		Nigérian	
	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
Sanaga Maritime	2	100 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	2	100 %
Wouri	17	89 %	2	11 %	12	63 %	19	100 %	0	0 %
Océan	4	100 %	0	0 %	0	0 %	4	100 %	0	0 %
Fako	11	100 %	0	0 %	5	45 %	5	45 %	6	55 %
Ndian	27	90 %	3	10 %	10	33 %	15	50 %	15	50 %
<b>Ensemble</b>	<b>61</b>	<b>92 %</b>	<b>5</b>	<b>8 %</b>	<b>27</b>	<b>41 %</b>	<b>43</b>	<b>65 %</b>	<b>23</b>	<b>35 %</b>

Source: Élaboré par les auteurs à partir des données collectées.

Parmi les intrants fournis, les fournisseurs de carburant représentent 43 pour cent des effectifs totaux. Cette proportion est due à l'absence de station-service entre Idenau et Bakassi, ce qui oblige tous les pêcheurs et les transporteurs à s'approvisionner auprès de ces fournisseurs individuels.

Le matériel de pêche figure parmi les intrants les plus vendus dans les campements de pêche étudiés. En effet, 39 pour cent des fournisseurs d'intrants vendent du matériel de pêche. Ce matériel provient généralement du Nigéria et est vendu à des prix inférieurs à ceux pratiqués par la MIDEPECAM.

TABLEAU 9. RÉPARTITION DES FOURNISSEURS PAR TYPE D'INTRANT

Type d'intrant	Effectif
Carburant	29
Matériel de pêche	26
Glace	14
Pieces détachées	7
Gilets de sauvetage	4
Lubrifiant	3
Torches	3

Source: Élaboré par les auteurs à partir des données collectées.

La glace est un intrant clé pour la mobilité et la conservation de la crevette qui est extrêmement périssable. Ce produit est vendu par des fournisseurs d'intrants (21 pour cent). On distingue deux types de fournisseurs de glace: les unités officielles publiques et les unités privées. En ce qui concerne les unités officielles publiques de la MIDEPECAM/MINEPIA, les unités de production de glace sont situées dans les agences de Douala, Limbé, Kribi, et Idenau et sont destinées aussi bien aux particuliers qu'aux revendeurs qui s'approvisionnent dans ces agences pour revendre la glace dans des campements de pêche.

Dans la zone du Ndian, où l'accès aux zones de pêche par la terre ferme est limité par un dense réseau de criques et de mangroves, les unités de production de glace sont rares. Le Centre communautaire de pêche artisanale de Kribi/MINEPIA (CECOPAK) dispose aussi d'unités de production de glace publiques qui approvisionnent les vendeurs de glace et les particuliers. L'offre de ces unités de production étant insuffisante, certains producteurs privés viennent suppléer à cette pénurie. C'est le cas de Youpwé et du Bois de singe à Douala, où l'on dénombre sept particuliers dont la capacité de production journalière varie entre 1 et 4 tonnes.

### 4.1.3 Unités de pêche

Une unité de pêche comprend: les embarcations (pirogues) et les engins de pêche utilisés pour la capture du poisson et des crevettes, propulsés ou non par des moteurs hors-bord et l'équipage.

- **Embarcations**

Trois grands groupes de pirogues utilisés pour la capture des crevettes ont été dénombrés sur la côte camerounaise. Le classement est effectué en fonction du mode de fabrication et des matériaux utilisés. On distingue ainsi les pirogues monoxyles, les pirogues mousgoums et les pirogues en planches.

Les pirogues monoxyles (taillées dans des troncs d'arbre) et les pirogues en planches (assemblage de planches) sont généralement utilisées par les pêcheurs nigériens (89 pour cent) qui pratiquent la pêche au filet maillant de fond ciblant les poissons de fond, parmi lesquels les crevettes sont des captures accessoires. Les pirogues mousgoums (11 pour cent), construites en contreplaqué, sont essentiellement utilisées par des pêcheurs de la tribu Mousgoum qui pratiquent la pêche au filet maillant dérivant de fond, capturant aussi bien des poissons que des crevettes. 4 407 embarcations sont détenues par les pêcheurs crevettiers de la façade maritime dont 485 pirogues monoxyles, 1 146 pirogues mousgoums et 2 776 pirogues en planches. Le Ndian représente 48,4 pour cent du parc piroguier de la façade maritime

TABLEAU 1. RÉPARTITION DU NOMBRE D'EMBARCATIONS PAR RÉGION

Région	Département	Nombre d'embarcations	Pirogues en planches	Pirogues monoxyles	Pirogues mousgoums
Littoral	Sanaga Maritime	268	84 %	0 %	15 %
	Wouri	948	75 %	0 %	25 %
Sud	Océan	619	82 %	18 %	0 %
Sud-Ouest	Fako	438	26 %	33 %	41 %
	Ndian	2 134	63 %	8 %	29 %
<b>Ensemble</b>		<b>4 407</b>	<b>63 %</b>	<b>11 %</b>	<b>26 %</b>

Source: Élaboré par les auteurs à partir des données collectées.

- **Engins de pêche**

On dénombre plus de douze engins de pêche différents le long de la façade maritime camerounaise. Seuls les engins de pêche crevettière étaient concernés par cette enquête.

Au total, 22 922 engins de pêche crevettière ont été dénombrés, dont 16 005 (8 327 ngotos, 5 952 filets maillants de fond et 1 542 filets mousgoums) dans le département du Ndian, ce qui représente près de 70 pour cent de l'ensemble des engins de pêche crevettière sur la façade maritime, suivi du département du Wouri (19 pour cent). Les ngotos, c'est-à-dire les engins plus spécifiques, sont les plus nombreux (9 202), suivis des filets mousgoums (6 543) et des filets maillants de fond (6 302).

TABLEAU 2. NOMBRE D'ENGINS PAR TYPE D'ENGIN DE PÊCHE CREVETTIÈRE ET PAR DÉPARTEMENT

Région	Département	Ngoto	Nasse à crevette	Filet mousgoum	Filet maillant de fond	Nombre total d'engins
<b>Littoral</b>	Sanaga Maritime	0	103	168	0	<b>271</b>
	Wouri	0	0	4 327	0	<b>4 327</b>
<b>Sud</b>	Océan	0	200	0	350	<b>550</b>
<b>Sud-Ouest</b>	Fako	875	388	506	0	<b>1 769</b>
	Ndian	8 327	184	1 542	5 952	<b>16 005</b>
<b>Ensemble</b>		<b>9 202</b>	<b>875</b>	<b>6 543</b>	<b>6 302</b>	<b>22 922</b>

Source: Élaboré par les auteurs à partir des données collectées.

\* Les filets mousgoums sont des filets maillants de fond dérivants utilisés par les représentants de l'ethnie des Mousgoums du Cameroun.

Par rapport à l'enquête de 2009, qui recensait 3 933 ngotos, 5 860 filets maillants de fond, 610 filets mousgoums et 35 137 nasses à crevettes le long de la façade maritime, on a observé en 2024 une augmentation du nombre de ngotos, de filets mousgoums et de filets maillants de fond. En revanche, le nombre de nasses à crevettes a drastiquement chuté à 875. Cette baisse pourrait s'expliquer par une modification des techniques de capture des crevettes, les ngotos et les filets mousgoums étant désormais davantage utilisés.

TABLEAU 3.. TABLEAU COMPARATIF DES ENGIN DE PÊCHES DE LA CREVETTE DE 1995 À 2024

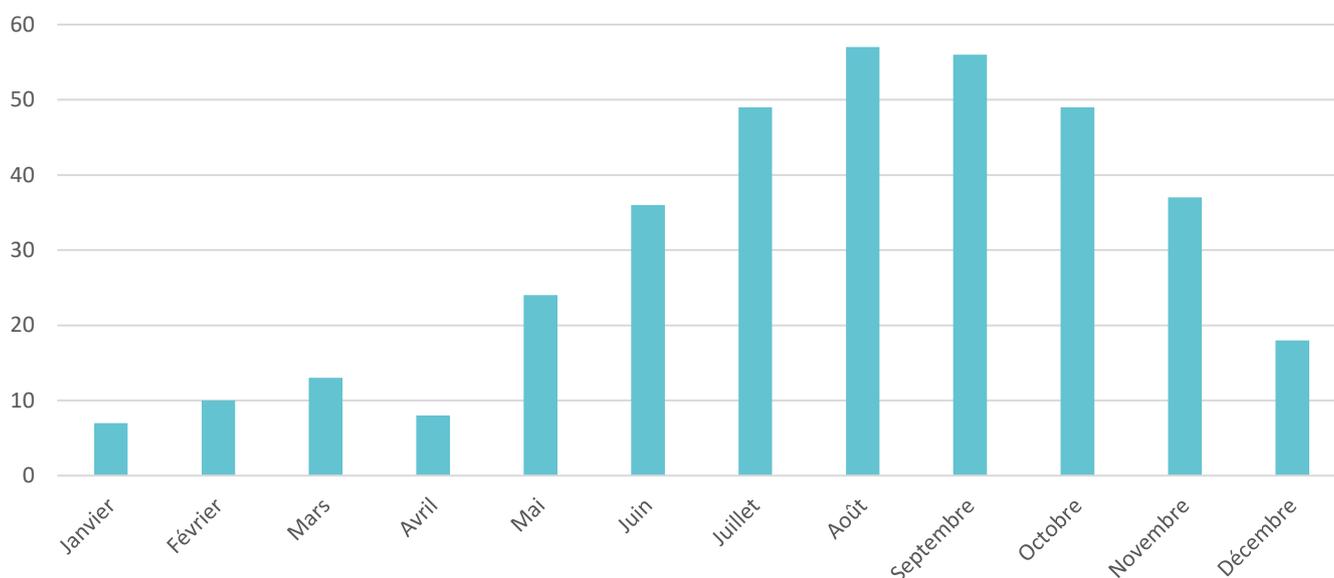
Type d'engin	1995	2009	2024
Ngoto	non dénombré	3 933	9 202
Nasse à crevette	non dénombré	35 137	875
Filet mousgoum	inexistant	610	6 543
Filet maillant de fond	2 294	8 342	6 302

Source: Élaboré par les auteurs à partir des données collectées.

## 4.2 Calendrier de pêche crevette

Les Figures 4, 5, 6 et 7 représentent le calendrier de la pêche crevette sur la façade maritime de janvier à décembre (Figure 4) ainsi que dans les régions du Littoral (Figure 5), du Sud (Figure 6) et du Sud-Ouest (Figure 7). D'une manière générale, on constate que les périodes de janvier à avril et de décembre sont marquées par de faibles captures (Figure 3). Les mois de mai, juin et novembre semblent constituer les périodes de moyenne capture, tandis que les meilleures captures se situent dans la période allant de juillet à octobre, c'est-à-dire les périodes où les captures sont les plus élevées. Les variations dans les captures semblent être liées au climat, car la période de décembre à mars, où les captures sont le plus faibles, correspond à la saison sèche. De fin avril à novembre, la période qui correspond à la saison des pluies, les captures sont généralement plus importantes.

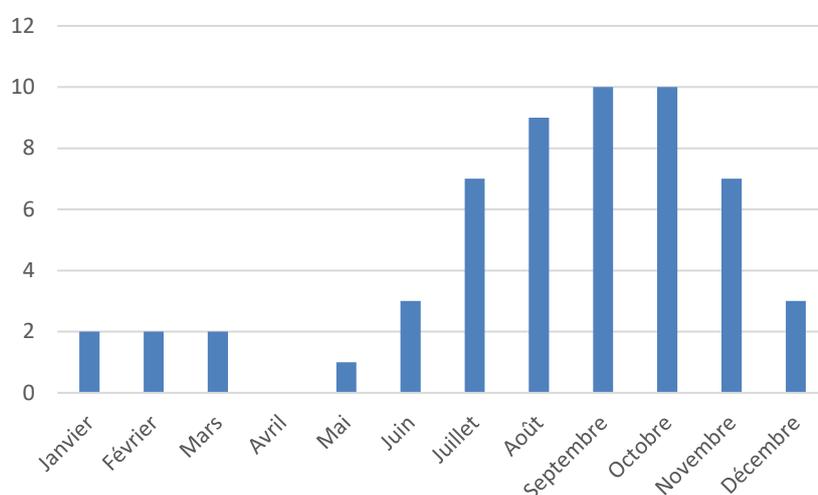
FIGURE 4. CALENDRIER DE LA PÊCHE CREVETTIÈRE SUR LA CÔTE MARITIME



Source: Élaboré par les auteurs à partir des données collectées.

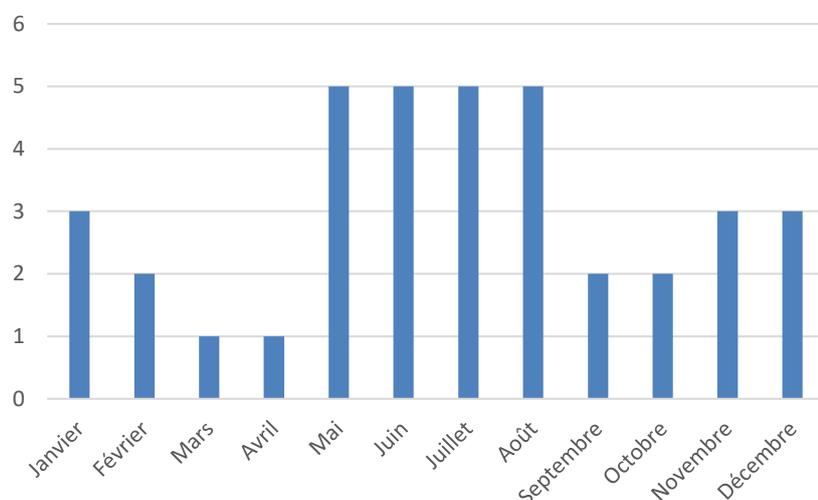
On observe une variation des périodes où l'on enregistre les taux de capture les plus élevés d'une région à une autre. En effet, dans la région du Littoral, cette période s'étend de juin à novembre (Figure 5); dans la région du Sud, elle s'étend de mai à août (Figure 6) et dans le Sud-Ouest, de mai à décembre (Figure 7), soit la période la plus longue de toutes. Ces variations sont liées à l'intensité de la saison des pluies. En effet, les pluies sont plus intenses dans les régions du Littoral et du Sud-Ouest pendant les mois d'août et de septembre, tandis que dans la région du Sud, cette intensité caractérise la période de mai à juillet. Par ailleurs, 38 campements ont déclaré que le mois d'août était le mois où ils enregistraient les meilleures captures de crevettes depuis les résultats de la pré-enquête de novembre 2023 (Figure 8).

FIGURE 5. CALENDRIER DE PÊCHE POUR LA RÉGION DU LITTORAL



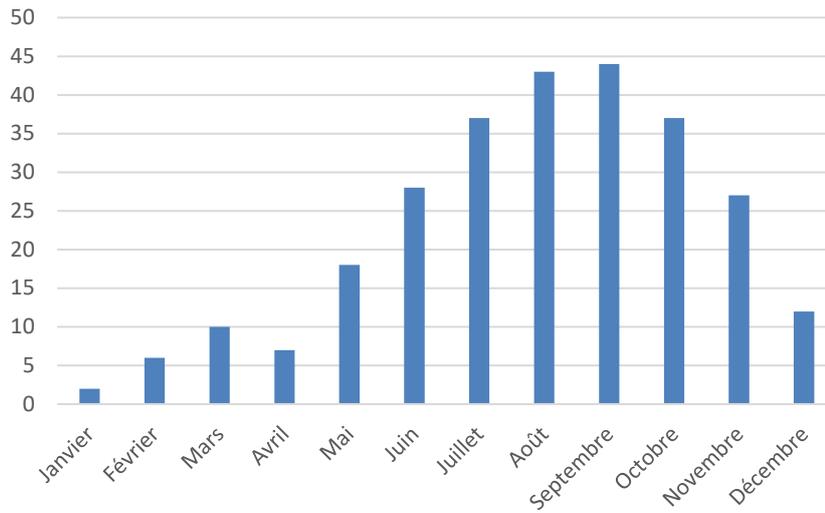
Source: Élaboré par les auteurs à partir des données collectées.

FIGURE 6. CALENDRIER DE PÊCHE POUR LA RÉGION DU SUD



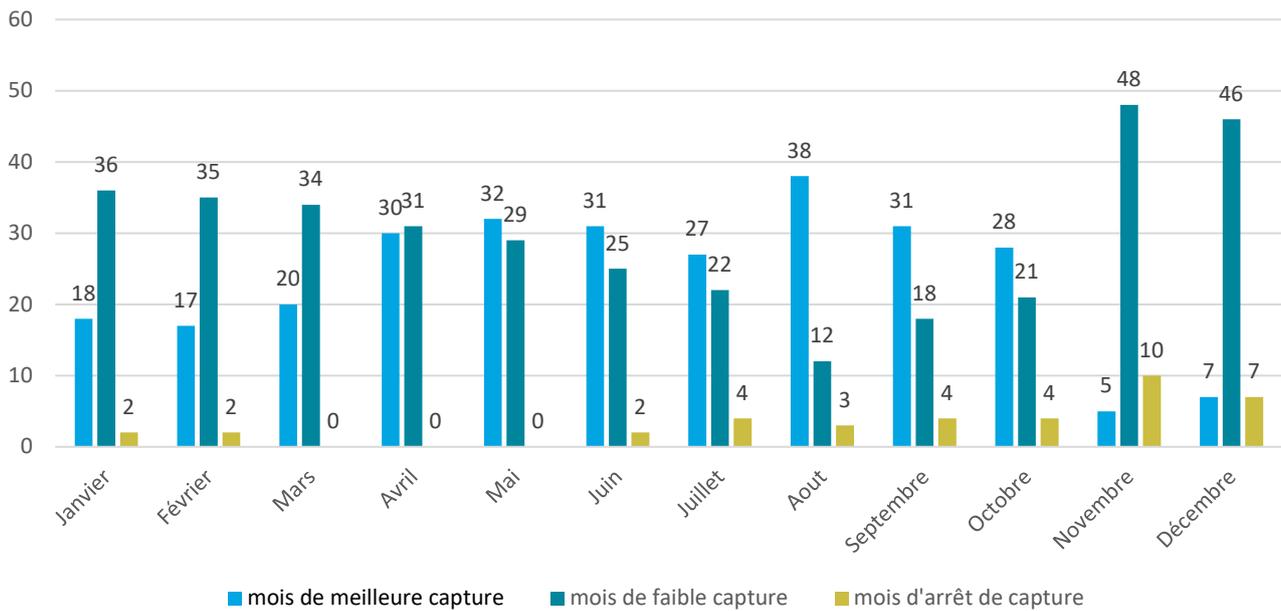
Source: Élaboré par les auteurs à partir des données collectées.

FIGURE 7. CALENDRIER DE PÊCHE POUR LA RÉGION DU SUD-OUEST



Source: Élaboré par les auteurs à partir des données collectées.

FIGURE 8. RÉPARTITION ANNUELLE DE LA PÊCHE CREVETTIÈRE EN FONCTION DES CAPTURES



Source: Élaboré par les auteurs à partir des données collectées.

### 4.3 Estimation de la production de crevettes

Les captures totales ont été estimées sur la base des captures moyennes par type d'engin et par saison (haute saison et basse saison). La période de basse saison s'étend de décembre à avril de l'année suivante, tandis que la haute saison couvre la période de mai à novembre sur l'ensemble de la façade maritime, bien que l'on observe des différences d'une région à une autre. Ainsi, pour les filets maillants de fond, les captures moyennes par sortie sont de 1 kg en haute saison et de 0,25 kg en basse saison. Pour les filets mousgoums, les captures représentent 3 kg par sortie en haute saison et 1 kg par sortie en basse saison. Pour la nasse à crevette, les captures sont de 2 kg par sortie en haute saison et de 1 kg en basse saison. Pour le ngoto, elles s'élèvent à 2 kg par sortie en haute saison, contre 0,38 kg en basse saison. La production totale est estimée à **6 002** tonnes de crevettes par an. Ce chiffre est supérieur au résultat obtenu lors de l'analyse de la chaîne de valeur, soit une production de 5 300 tonnes de crevettes par an pour la pêche industrielle et la pêche artisanale (FAO, 2023).

TABLEAU 4. ESTIMATION DE LA PRODUCTION DE CREVETTES ISSUES DE LA PÊCHE ARTISANALE MARITIME PAR ENGIN DE PÊCHE

	Nombre (1)	Haute saison			Basse saison			Débarquement annuel (en tonnes)		
		Quantité par sortie (kg) (2)	Nombre de sorties par semaine (3)	Durée en semaine (4)	Quantité par sortie (kg) (5)	Nombre de sorties par semaine (6)	Durée en semaine (7)	Haute saison (1*2*3*4)	Basse saison (1*5*6*7)	Total
Filet maillant de fond	6 302	1	6	28	0	4	20	878	113	991
Filet mousgou m	6 543	3	4	28	1	2	20	2 293	311	2 604
Nasse à crevette	875	2	6	28	1	4	20	333	49	382
Ngoto	9 202	2	5	28	0	2	20	1 857	169	2 026
<b>Total</b>								<b>5 360</b>	<b>643</b>	<b>6 002</b>

Source: Élaboré par les auteurs à partir des données collectées.

On constate que plus de la moitié de la production de crevettes provient de la péninsule de Bakassi (3 463 tonnes) qui concentre 70 pour cent des engins de pêche, suivie du département du Wouri (1 722 tonnes), qui concentre 19 pour cent des engins de pêche, notamment les filets mousgoums. Ces pêcheurs utilisent au total 22 922 engins de pêche, dont 6 302 filets maillants de fond, 6 543 filets mousgoums, 875 nasses à crevette et 9 202 ngotos. En ce qui concerne les espèces capturées, les campements de pêcheurs déclarent pêcher des gambas (*Penaeus monodon*/*P. kerathurus*) (62 pour cent), des écrevisses (64 pour cent) et d'autres types de crevettes (crevette rose et crevette grise) (14 pour cent). Les écrevisses de l'espèce *Nematopalaemon hastatus*, petite crevette

d'estuaire également appelée Njanga, sont capturées en grande quantité et vendues fumées. Le filet mousgoum est l'engin de pêche qui permet de capturer le plus de crevettes avec une moyenne de 3 kg par sortie en haute saison et d'1 kg en saison basse.

TABLEAU 5. RÉPARTITION DES ESTIMATIONS DES CAPTURES DE CREVETTES PAR DÉPARTEMENT EN TONNES

Département	Débarquement en haute saison	Débarquement en basse saison	Total
Fako	501	62	563
Ndian	3 119	344	3 463
Océan	125	18	142
Sanaga Maritime	98	14	112
Wouri	1 516	206	1 722
<b>Ensemble</b>	<b>5 360</b>	<b>643</b>	<b>6 002</b>

Source: Élaboré par les auteurs à partir des données collectées.

#### 4.4 Destination principale de la production de crevettes

Il ressort de l'analyse que dans 57 pour cent des campements, la production de crevettes est essentiellement consommée sur le territoire national (au sein des campements et en dehors), ce qui témoigne de la qualité des produits crevettiers camerounais et de la forte demande dans le pays, où la crevette est un produit très apprécié.

En effet, à l'exception du département du Ndian où 67 pour cent des campements déclarent principalement exporter leur production vers le Nigéria, les autres départements consomment leur production. Ce résultat confirme celui de la pré-enquête conduite en novembre 2023, où sur 76 pour cent des campements de pêche crevettière de la région du Sud-Ouest, 48 campements envoient leur production de crevette au Nigéria, 13 pour cent des campements vendent leurs captures hors du campement mais au Cameroun (8) et 11 pour cent des campements vendent leur production sur place.

TABLEAU 15. RÉPARTITION DES CAMPEMENTS EN FONCTION DE LA PRINCIPALE DESTINATION DE LA PRODUCTION DE CREVETTES

	Sanaga Maritime		Wouri		Océan		Fako		Ndian		Ensemble	
	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
Dans le campement	0	0%	1	20%	8	100%	5	71%	8	16%	22	29%
Hors du campement, mais au Cameroun	7	100%	4	80%	0	0%	2	29%	8	16%	21	27%
Nigéria	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	33	67%	33	43%

Source: Élaboré par les auteurs à partir des données collectées.

En ce qui concerne les infrastructures d'appui à la production, 29 campements déclarent disposer de fumoirs dont 13 dans le Ndian, et cinq campements déclarent disposer d'unités de vente de glace, dont trois dans le Wouri et deux dans l'Océan. Seuls deux campements du département de l'Océan ont déclaré disposer de chambres froides. L'absence d'unités de fabrication de glace et de chambres froides dans le Ndian pourrait expliquer la part des exportations de crevettes au Nigéria.

TABLEAU 6. RÉPARTITION DES CAMPEMENTS DE PÊCHE DISPOSANT D'INFRASTRUCTURES DE CONSERVATION ET DE TRANSFORMATION DES PRODUITS HALIEUTIQUES

	Sanaga Maritime		Wouri		Océan		Fako		Ndian		Ensemble	
	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
Unité de vente de glace	0	0,0%	3	50,0%	2	25,0%	0	0,0%	0	0,0%	5	6%
Chambre froide	0	0,0%	0	0,0%	2	25,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	3%
Séchoir	1	14,3%	1	20,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	2,0%	3	4%
Fumoir	4	57,1%	3	50,0%	5	62,5%	4	57,1%	13	26,5%	29	38%

Source: Élaboré par les auteurs à partir des données collectées.

## 4.5 Infrastructures sociales de base

En ce qui concerne les infrastructures éducatives, 53 pour cent des campements de pêche crevette disposent d'une école primaire et seuls 13 pour cent disposent d'un lycée/CES/Collège. Pour ce qui est des centres de santé, il est à noter que les campements de pêche crevette du département de la Sanaga Maritime ne disposent pas d'établissements de ce type et que leur présence est très faible dans les campements du Ndian (10 pour cent).

À l'exception des campements de pêche crevette de l'Océan (50 pour cent) et du Ndian (4 pour cent), les points d'adduction d'eau potable sont inexistant dans les campements de pêches des autres départements.

On remarque également qu'il existe des unités de réparation de pirogues dans près de 40 pour cent des campements de pêche crevette de chaque département. En revanche, la fourniture en énergie électrique (ENEO) est quasiment inexistante dans les campements des départements de la Sanaga Maritime, du Fako et du Ndian.

Les marchés sont très peu présents dans l'ensemble des campements (13 pour cent).

TABLEAU 7. RÉPARTITION DES CAMPMENTS DE PÊCHE DISPOSANT D'INFRASTRUCTURES SOCIALES DE BASE

	Sanaga Maritime		Wouri		Océan		Fako		Ndian			
	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
École primaire	4	57,1 %	6	100,0 %	5	62,5 %	6	85,7 %	20	40,8 %	40	53 %
Collège/CES/Lycée	1	14,3 %	1	20,0 %	3	37,5 %	1	14,3 %	3	6,1 %	9	12 %
Centre de santé	0	0,0 %	3	60,0 %	3	37,5 %	3	42,9 %	5	10,2 %	14	18 %
Voie d'accès terrestre	1	14,3 %	2	33,0 %	5	62,5 %	1	14,3 %	5	10,2 %	14	18 %
Unité de réparation de pirogues	3	42,9 %	4	67,0 %	4	50,0 %	3	42,9 %	21	42,9 %	35	46 %
Marché	2	28,6 %	3	50,0 %	2	25,0 %	1	14,3 %	3	6,1 %	11	13 %
Electricité (ENEO)	0	0,0 %	2	33,0 %	2	25,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	4	4 %
Adduction en eau potable	0	0,0 %	1	17,0 %	4	50,0 %	0	0,0 %	2	4,1 %	7	9 %
Réseau téléphonique	6	85,7 %	6	100,0 %	8	100,0 %	5	71,4 %	36	73,5 %	61	80 %
Église	4	57,1 %	6	100,0 %	8	100,0 %	6	85,7 %	42	85,7 %	66	87 %
Mosquée	4	57,1 %	4	67,0 %	4	50,0 %	2	28,6 %	4	8,2 %	18	23 %

Source: Élaboré par les auteurs à partir des données collectées.

## 4.6 Infrastructures de transformation/conservation des produits halieutiques

À l'exception des fumoirs, davantage utilisés pour le fumage des petits pélagiques présents sur l'ensemble de la façade maritime du Cameroun, les autres infrastructures de conservation et de transformation ne sont pas uniformément réparties.

## 4.7 Étude socioéconomique

L'enquête socioéconomique a été menée auprès des pêcheurs et des mareyeurs, qui sont les principaux acteurs de la chaîne de valeur crevette. Au total, 160 acteurs ont été interrogés, dont 100 pêcheurs et 60 mareyeurs. Ce choix répond au fait que les autres acteurs, tels que les fabricants de pirogues, les mécaniciens de moteurs hors-bord ou les vendeurs de glace ne sont pas spécifiques à la pêche à la crevette.

### 4.7.1 Pêcheurs

- **Quelques caractéristiques sociodémographiques**

Les 100 pêcheurs interrogés sont presque tous des chefs de famille (93 pour cent) mariés (81 pour cent). En moyenne, les ménages des pêcheurs interrogés sont composés de 8 personnes. C'est dans le Ndian que la taille moyenne des ménages est la plus importante, avec 13 personnes. En ce qui concerne le niveau d'éducation, 54 pour cent des personnes interrogées ont

un niveau d'études primaire. Seuls 4 pour cent des pêcheurs interrogés ont suivi une formation de pêche dans un centre spécialisé. En ce qui concerne les activités, 27 pour cent des personnes enquêtées ont pour activité principale la pêche à la crevette, tandis que 24 pour cent d'entre elles ont l'agriculture comme activité secondaire (Tableau 18).

TABLEAU 8. QUELQUES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

	Sanaga Maritime	Wouri	Océan	Fako	Ndian	Ensemble
<b>Total de pêcheurs</b>	5	21	4	9	61	100
Chef de ménage						
<i>Oui</i>	100 %	100 %	100 %	89 %	90 %	93 %
Taille du ménage						
<i>Taille moyenne</i>	4	6	6	13	11	8
Statut matrimonial						
<i>célibataire</i>	0 %	0 %	25 %	22 %	20 %	15 %
<i>monogame</i>	60 %	86 %	50 %	56 %	54 %	61 %
<i>polygame</i>	40 %	0 %	0 %	22 %	26 %	20 %
<i>common law</i>	0 %	14 %	25 %	0 %	0 %	4 %
lieu de résidence						
<i>dans le campement</i>	20 %	90 %	0 %	100 %	100 %	90 %
<i>campement voisin</i>	0 %	10 %	100 %	0 %	0 %	6 %
<i>hors du campement</i>	80 %	0 %	0 %	0 %	0 %	4 %
Niveau d'étude						
<i>aucun</i>	0 %	24 %	0 %	11 %	21 %	19 %
<i>primaire</i>	80 %	62 %	50 %	67 %	48 %	54 %
<i>secondaire</i>	20 %	14 %	50 %	22 %	30 %	26 %
<i>supérieur</i>	0 %	0 %	0 %	0 %	2 %	1 %
formation en pêche						
<i>oui père à fils</i>	20 %	52 %	50 %	67 %	44 %	47 %
<i>oui centre spécialisé</i>	0 %	0 %	0 %	11 %	5 %	4 %
<i>oui sur le tas</i>	80 %	29 %	0 %	22 %	49 %	42 %
<i>non</i>	0 %	19 %	50 %	0 %	2 %	7 %
activité secondaire						
<i>agriculture</i>	0 %	19 %	0 %	0 %	33 %	24 %
<i>élevage</i>	0 %	19 %	0 %	0 %	3 %	6 %
<i>pêche</i>	0 %	5 %	100 %	56 %	38 %	33 %
<i>autre</i>	0 %	0 %	0 %	22 %	13 %	10 %
<i>aucune</i>	100 %	57 %	0	22 %	13 %	27 %

Source: Élaboré par les auteurs à partir des données collectées.

- **Prix d'achat des embarcations et des engins de pêche**

Les prix des pirogues varient en fonction des régions et du matériau utilisé. Ils s'élevaient respectivement à 902 366 FCFA, 242 833 FCFA et 80 000 FCFA pour les pirogues en planches, les pirogues mousgoums et les pirogues monoxyles (Tableau 19).

TABLEAU 9. PRIX UNITAIRE D'ACHAT DES EMBARCATIONS (EN FCFA)

Type d'embarcation	Prix moyen	Maximum	Minimum
Embarcation en planches	902 366	15 000 000	60 000
Embarcation monoxyde	80 000	80 000	80 000
Embarcation mousgoum	242 833	1 120 000	50 000

Source: Élaboré par les auteurs à partir des données collectées.

Les engins de pêche à la crevette utilisés sont majoritairement des filets mono filaments en nylon, à l'exception du ngoto. Leur prix moyen est de 183 455 FCFA pour le filet maillant de fond, de 146 356 FCFA pour le filet Mousgoum et de 391 000 FCFA pour la nasse à crevettes. Ces engins viennent pour la plupart du Nigéria, car ils sont moins chers que les engins vendus par la MIDEPECAM.

Il est à noter que les filets mono filaments ont un impact négatif sur l'environnement. En effet, ces engins ne sont pas biodégradables et sont responsables de la pêche fantôme (capture de poissons) en raison des morceaux de filets qui restent coincés dans la vase. Il est donc essentiel de sensibiliser les pêcheurs aux contraintes de ce type de filet et de prendre des dispositions pour réglementer leur vente et leur utilisation. Outre ces actions de sensibilisation, il y a lieu d'interdire l'usage de ces filets qui sont plus accessibles aux pêcheurs en raison de leur faible coût par rapport aux filets multi filaments.

TABLEAU 20. PRIX D'ACHAT UNITAIRE DES ENGINES DE PÊCHE EN FCFA

Type d'engin	Prix moyen	Maximum	Minimum
Ngoto	455 600	5 000 000	20 000
Nasse à crevette	391 000	4 500 000	10 000
Filet mousgoum	146 356	700 000	10 000
Filet maillant de fond	183 455	600 000	14 000

Source: Élaboré par les auteurs à partir des données collectées.

## 4.7.2 Mareyeurs

- **Origine et lieu de vente de la crevette**

Les mareyeurs constituent le deuxième groupe le plus important en termes d'acteurs dans la chaîne de valeur de la pêche à la crevette, en raison de la mobilité des captures d'un campement à un autre ou d'un marché à un autre. Ils s'approvisionnent généralement auprès des pêcheurs, dont certains sont également des mareyeurs. Ces crevettes sont habituellement vendues fraîches sous glace. La plupart des mareyeurs interrogés (79 pour cent) achètent des crevettes pour les revendre, tandis que 18 pour cent d'entre eux (pêcheurs/mareyeurs) vendent leurs propres captures.

En ce qui concerne les lieux de vente des captures, les circuits de commercialisation des produits de la pêche varient en fonction des départements. Le Wouri (Douala) est l'un des principaux points de débarquement et de commercialisation des crevettes en provenance d'autres régions. Le marché de Youpwe est le principal centre de commercialisation de ces produits dans le département de Wouri. Soixante-dix-sept pour cent des acteurs interrogés déclarent revendre ces produits dans d'autres destinations au Cameroun. Dans la Sanaga Maritime, 86 pour cent des acteurs déclarent que les produits de la pêche en provenance des débarcadères de Yoyo1, Yoyo2 et Mbiako sont transportés vers Douala, Edéa et parfois Yaoundé. Dans le Fako (débarcadère de Limbé), les acteurs déclarent que les crevettes sont principalement destinées à Douala, Yaoundé et Bafoussam (81 pour cent). Dans le Ndian, qui constitue la principale zone de production de crevettes, une partie de la production est exportée vers le Nigéria, pays limitrophe (deux heures de navigation d'Idabato en pirogue), tandis que le reste des captures est convoyé vers le débarcadère d'Idenau où est organisée la distribution entre Limbé, Douala et Yaoundé. Dans l'Océan, une partie des crevettes vendues provient de Douala (Youpwe) ou des débarcadères de Londji, voire de Campo et Ebodjé (Tableau 21).

TABLEAU 21. QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DE VENTE DES CREVETTES PAR DÉPARTEMENT

	Sanaga Maritime	Wouri	Océan	Fako	Ndian	Ensemble
Origine des crevettes						
<i>captures propres</i>	0 %	0 %	50 %	0 %	17 %	18 %
<i>achat</i>	86 %	100 %	50 %	100 %	78 %	79 %
<i>captures propres/achat</i>	14 %	0 %	0 %	0 %	6 %	4 %
Principal lieu de vente						
<i>débarcadère</i>	0 %	0 %	86 %	0 %	17 %	26 %
<i>maison</i>	0 %	0 %	7 %	0 %	6 %	4 %

	Sanaga Maritime	Wouri	Océan	Fako	Ndian	Ensemble
<i>marché du campement</i>	0 %	11 %	0 %	9 %	0 %	10 %
<i>autres marchés</i>	86 %	77 %	0 %	81 %	67 %	50 %
<i>en ligne</i>	0 %	0 %	7 %	0 %	0 %	2 %
<i>hall de vente</i>	14 %	13 %	0 %	0 %	0 %	4 %
<i>autre</i>	0 %	0 %	0 %	10 %	11 %	5 %
Principaux clients						
<i>revendeurs</i>	14 %	75 %	43 %	100 %	83 %	67 %
<i>ménages</i>	86 %	25 %	43 %	0 %	6 %	26 %
<i>autres</i>	0 %	0 %	14 %	0 %	11 %	7 %

Source: Élaboré par les auteurs à partir des données collectées.

- **Prix de vente des crevettes au niveau des mareyeurs**

Il s'agit ici du prix de la deuxième mise en vente (la première étant celle du pêcheur). En ce qui concerne les prix de vente sur le marché, le tableau 22 illustre les variations selon les départements et les saisons (haute et basse saison). En moyenne, les variations des prix du kilogramme de crevette varient de 5 000 (haute saison) à 7 000 FCFA (basse saison) avec des disparités selon les départements.

TABLEAU 10 PRIX MOYEN (FCFA) DE VENTE DU KG DE CREVETTE SELON LA SAISON

Région	Haute saison	Basse saison
Fako	4 253	6 457
Ndian	5 230	7 754
Océan	3 518	5 094
Sanaga maritime	4 039	8 000
Wouri	6 137	7 079
<b>Ensemble</b>	<b>4 868</b>	<b>6 761</b>

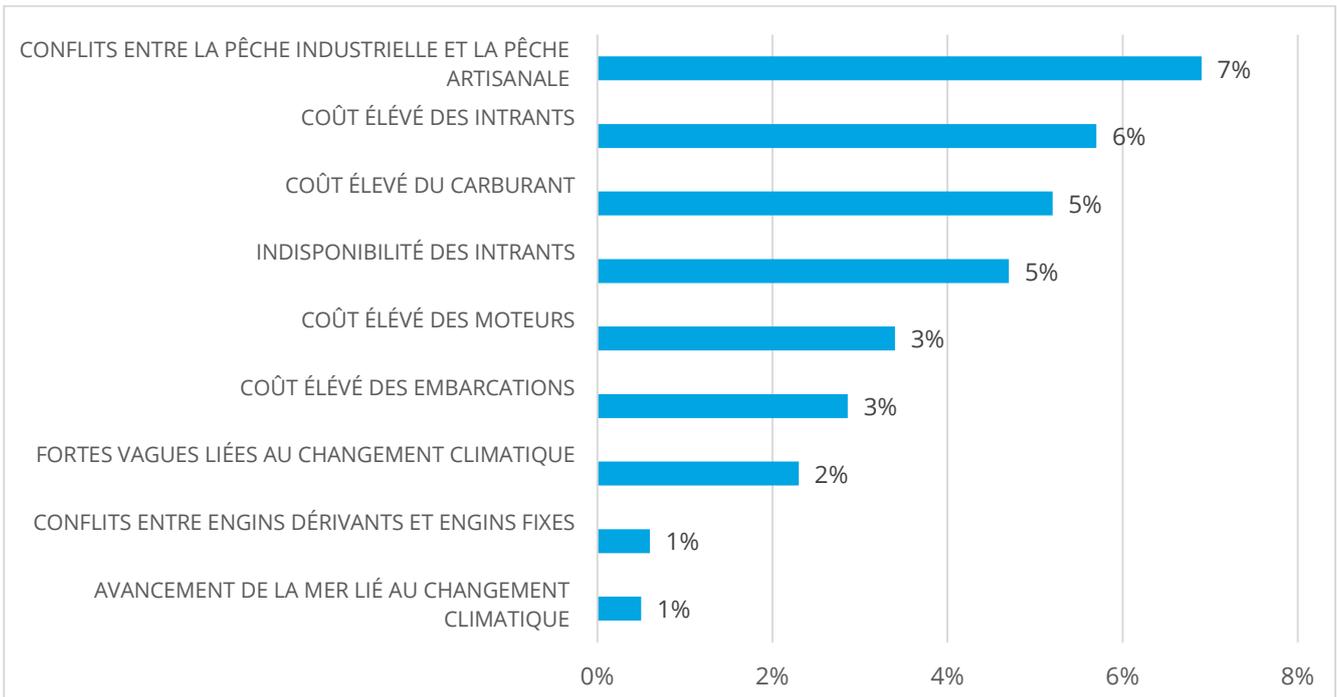
Source: Élaboré par les auteurs à partir des données collectées.

### 4.7.3 Difficultés rencontrées par les deux groupes d'acteurs

- **Difficultés rencontrées par les pêcheurs**

Les conflits avec les pêcheurs industriels figurent parmi les difficultés rencontrées fréquemment par les pêcheurs de crevettes (7 pour cent). Le cout élevé des intrants (engins de pêche, etc.) constitue également un frein majeur (6 pour cent) pour la pratique de la pêche crevette (Figure 9).

FIGURE 9. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES PÊCHEURS

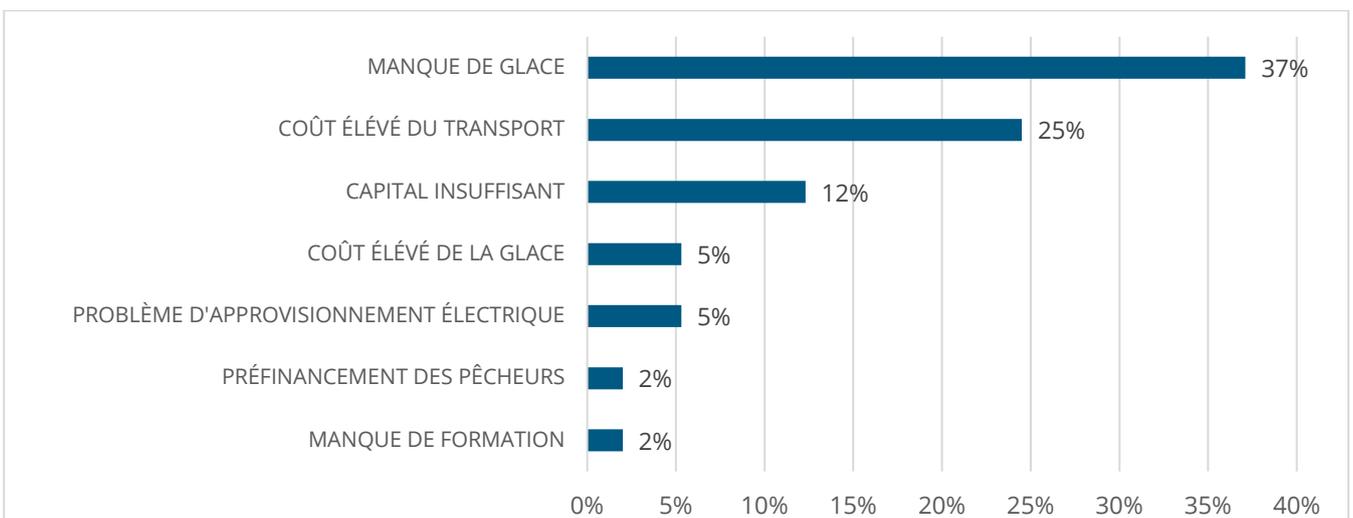


Source: Élaboré par les auteurs à partir des données collectées.

- **Difficultés rencontrées par les mareyeurs**

Le manque de glace (37 pour cent des répondants) et les coûts élevés du transport (25 pour cent) sont les difficultés rencontrées le plus fréquemment par les mareyeurs, suivies du manque de capitaux (12 pour cent) et des problèmes liés à l'approvisionnement électrique et au coût élevé de la glace (5 pour cent) (Figure 10).

FIGURE 10. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES MAREYEURS



Source: Élaboré par les auteurs à partir des données collectées.

## 5 Conclusion et recommandations

Cette étude présente les résultats de l'analyse des données de l'enquête cadre et de l'enquête socioéconomique sur l'activité de pêche crevettière artisanale le long de la façade maritime du Cameroun. L'enquête proprement dite avait été précédée d'une pré-enquête menée en novembre 2023 dans le département du Ndian afin de mettre à jour les données. Les enquêteurs ont été formés au LINAFLI du 13 au 14 mai 2024, en aval de l'enquête. Celle-ci a été menée du 15 au 31 mai 2024 dans 154 campements parmi les 243 campements identifiés lors de l'enquête cadre de 2009. En raison des contraintes financières et matérielles, l'unité d'enquête était le campement de pêche. Quarante-deux enquêteurs du MINEPIA, dont six du BADEP, ont été répartis en 14 équipes, avec la participation de 18 agents de la marine nationale (MINDEF) assurant la sécurité des équipes dans le département du Ndian. Au total, 60 personnes ont été mobilisées pour la collecte de données. L'analyse des données s'est déroulée entre le 2 et le 6 septembre 2024 au CECOPAK de Kribi. Elle comprenait la saisie de près de 654 fiches de collecte ainsi que le traitement et la production de tableaux au cours du mois d'août 2024.

L'enquête révèle que la pêche à la crevette est pratiquée dans 77 des 154 campements étudiés, dont 49 sont situés dans le Ndian. Ce département est donc la principale zone de capture de ces crevettes. Sur les 11 174 acteurs identifiés, les maîtres pêcheurs et leurs aides représentent 89 pour cent de l'ensemble des acteurs. Ces pêcheurs utilisent au total 22 922 engins de pêche, dont 6 302 filets maillants de fond, 6 543 filets mousgoums, 875 nasses à crevette et 9 202 ngotos. En ce qui concerne les espèces capturées, les pêcheurs interrogés déclarent pêcher des gambas (*Penaeus monodon*/*P. kerathurus*) (62 pour cent des campements de pêche étudiés), des écrevisses (64 pour cent) et d'autres types de crevettes (crevette rose et crevette grise) (14 pour cent). Le filet mousgoum est l'engin de pêche qui capture les plus grandes quantités de crevettes, avec une moyenne de 3 kg par sortie en haute saison, contre 1 kg en saison basse.

Concernant les variations des captures en fonction des saisons au cours de l'année, on constate d'une manière générale que les périodes de janvier à avril et de décembre sont les périodes où les captures sont les plus faibles. Les mois de mai, juin et novembre semblent constituer les périodes de moyenne capture. Les meilleures captures sont quant à elles obtenues entre juillet et octobre. Les variations de captures semblent ainsi liées au climat, étant donné que la période de décembre à mars, où les captures sont les plus basses, correspond à la saison sèche et que la période de juillet à Octobre correspond à la saison des pluies.

Le groupe des transformateurs (5 pour cent) fume aussi bien les poissons que les écrevisses (*Nematopalaemon hastatus*, petite crevette d'estuaire), qui comprennent souvent des crevettes en très faible proportion. Ceci est dû au fait que le ngoto cible à la

fois les écrevisses et les crevettes généralement vendues fraîches. Les captures ne sont pas triées avant le fumage, ce qui explique la présence d'autres espèces vivant dans le même milieu. Dans le Ndian, où la pêche aux écrevisses est assez développée, on observe aussi la présence de crevettes sur les claies de séchage. Il en va de même dans le Wouri.

En ce qui concerne la représentation des Camerounais dans le secteur, si les pêcheurs d'origine nigériane restent majoritaires, on note toutefois une augmentation de la présence de Camerounais, notamment parmi les pêcheurs mousgoums, par rapport à l'enquête de 2009 qui n'en dénombrait que 400 sur l'ensemble de la population. Ce résultat est lié aux politiques de repeuplement et d'installation de pêcheurs dans la péninsule de Bakassi mises en place par le MINEPIA et le BADEP et qui permettent aujourd'hui d'accroître l'offre de crevettes sur le marché national.

Les personnes d'origine camerounaise représentent une partie importante du secteur du mareyage (notamment représenté par des jeunes). Mais ils sont moins nombreux dans le secteur de la pêche, où les jeunes sont aussi minoritaires; compromettant la relève dans ce secteur d'activité.

Ainsi, sur la base des 4 085 pêcheurs de crevette identifiés et de leurs taux de capture par sortie, les quantités totales de crevettes débarquées dans la façade maritime camerounaise par la pêche artisanale sont estimées à 6 002 tonnes par an, pour une valeur de près de 30 milliards de FCFA, avec un prix moyen de 6 700 FCFA en basse saison et de 4 800 FCFA en haute saison. Ces estimations ne tiennent pas compte des crevettes vendues dans les pays voisins à partir des campements limitrophes de la péninsule de Bakassi. En effet, alors que dans le Wouri, le Sud et une partie du Sud-Ouest, la quasi-totalité des captures est vendue au Cameroun, près de 67 pour cent des campements du Ndian déclarent vendre leurs captures au Nigéria qui est plus proche par rapport à Idenau et où le coût d'approvisionnement en carburant est plus bas.

Les résultats obtenus font face à un certain nombre de difficultés rencontrées par les principaux acteurs de cette chaîne de valeur, et qui ne leur permettent pas de tirer pleinement profit de la pêche crevette artisanale maritime. On peut notamment citer le coût élevé du carburant et des engins de pêche, ainsi que les conflits liés à la destruction des engins de pêche par les bateaux de pêche industrielle. Bien que cette enquête cadre n'ait examiné qu'une partie des activités de pêche artisanale et des campements de pêche, elle a permis d'actualiser les données sur les acteurs impliqués et de mettre en évidence la chaîne de valeur de la pêche à la crevette, dont la commercialisation reste limitée au marché national bien que l'exportation constitue un marché plus rémunérateur.

Les principales recommandations de l'étude sont les suivantes:

- mettre en place un programme de promotion de l'entrepreneuriat dans le secteur de la pêche crevette artisanale;
- encourager et former les jeunes aux métiers de la pêche en relançant les centres de formation de pêcheurs;
- organiser une enquête cadre sur toute la façade maritime pour l'ensemble des activités de pêche artisanale maritime tout en tenant compte des contraintes financières et matérielles;
- limiter la part de crevettes qui sont vendues au Nigéria sans déclaration ni suivi au Nigéria en raison de la proximité des campements avec la frontière nigérienne ;
- mieux structurer l'activité de pêche artisanale pour permettre l'introduction des produits de la pêche crevette dans le circuit formel de l'exportation, en collaboration avec la plateforme Crevettes du Cameroun (PLACRECAM).



## Bibliographie

- Blanc, PP., Drago, N., Hummel, L., Meke Soung, P. N., Nguyen, H. et Ujeneza, N.** 2023. *Chaîne de Valeur des crevettes de grande taille au Cameroun*. Rapport de synthèse. FAO, Rome.
- Douffissa, A.** 2013. Recueil des textes régissant l'élevage, les pêches et les industries animales, 3<sup>ème</sup> édition, 678 p.
- FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture).** 1998. *Guide méthodologique pour les enquêtes-cadres et les études socio-économiques dans les pêches artisanales en Afrique d'Ouest*, rapport technique N°130, 53 p.
- MINEPIA (Ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales).** 1995. *Enquête cadre et étude socioéconomique de la pêche artisanale maritime au Cameroun*, 64 p.
- MINEPIA.** 2005. *Projet d'appui à la mise en place d'un système statistique informatisé pour la pêche maritime*, 76 p.
- MINEPIA.** 2009. *Enquête cadre et étude socioéconomique auprès des communautés de pêche de la façade maritime du Cameroun*, 81 p.
- Njifonjou, O.** 1996. *Étude des coûts et revenus de la pêche artisanale maritime dans la région de Limbé*, DIPA/FAO, 23 p.
- Njifonjou, O.** 1999. *Enquête cadre sur la pêche artisanale maritime dans la région modèle du Fako*.
- Njifonjou, O.** 1999. *Enquête-cadre sur la pêche artisanale maritime dans la région modèle du Fako*. Projet TCP/CMR/8821, FAO.
- Olinga, A. D.** 2009. *L'accord de Greentree du 12 juin 2006 relatif à la presqu'île de Bakassi*. Paris, L'Harmattan. ISBN: 9782296073739
- République du Cameroun.** 2024. Loi N°2024/019 du 23 décembre 2024 régissant la pêche et l'aquaculture. Yaoundé, Présidence de la République.

Cette publication présente les résultats d'une enquête de caractérisation et de dénombrement menée sur la pêche artisanale maritime crevettière au Cameroun. Elle fournit des données détaillées sur les acteurs, les engins de pêche, les captures ainsi que sur les aspects socio-économiques liés à cette activité.



En partenariat avec



Cofinancé par  
l'Union européenne

Cofinancé par l'Union européenne et la coopération allemande



**FISH4ACP** est une initiative de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) qui vise à garantir la durabilité des chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique, dans les Caraïbes et le Pacifique. FISH4ACP est mis en œuvre par la FAO et financé par l'Union européenne (UE) et le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ).

**Contact:**

Pêches et aquaculture -  
Ressources naturelles et production durable

**FISH4ACP@fao.org**

Organisation des Nations unies pour  
l'alimentation et l'agriculture